



Note de synthèse – Rencontres « Pyrale du buis » 6 octobre 2016

Deux temps d'échanges :

Cet été, la Pyrale du buis a provoqué de lourds dégâts sur l'ensemble des contreforts du massif et suscité de nombreuses inquiétudes d'habitants et d'élus sur les conséquences de ce ravageur sur nos paysages, nos milieux naturels et les éventuels risques encourus.

Suite à la sollicitation de plusieurs collectivités, le Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Vercors a répondu présent en mobilisant, le 4 octobre dernier, des experts de l'espèce et de ses ravages :

- Sortie de terrain à Choranche et Sainte-Eulalie-en-Royans : au total, 13 communes et communautés de communes se sont déplacées pour recueillir de l'information et bénéficier d'un échange privilégié avec les experts mobilisés pour l'occasion : le Conseil scientifique du Parc, l'IRSTEA¹, l'ONF² et l'INRA³ d'Avignon.
- Conférence publique à Pont-en-Royans : près de 300 personnes, élus et habitants du territoire ou d'ailleurs, se sont réunies autour des mêmes experts.

A l'issue de cette journée, un compte-rendu et un court film seront mis à disposition, ainsi qu'une note de synthèse sur l'état des connaissances à propos de l'espèce et des moyens de lutte existants. Ces éléments seront téléchargeables sur le site du Parc pour une diffusion maximale d'informations claires et concises (http://parc-du-vercors.fr/fr_FR/les-actions-1109/biodiversite-1418.html). La sortie du film est prévue autour du 15 octobre.

Les grands points à retenir de cette journée :

- Les traitements chimiques sont à proscrire : nuisibles pour les Hommes et pour les prédateurs naturels qui permettraient de réguler les populations de Pyrale du buis, ces prédateurs « réalisant » peu à peu que ces chenilles et papillons peuvent être comestibles.
- Des traitements naturels et/ou biologiques existent, plus ou moins ciblés contre la Pyrale du buis. Ils peuvent être efficaces pour les jardins publics ou privés mais sont inenvisageables à l'échelle des milieux naturels. Certaines communes ont fait le choix d'inventorier les buis qu'elles souhaitent préserver, et de concentrer les efforts sur ces derniers. Ces traitements très ciblés nécessitent une forte réactivité des services techniques et plusieurs passages par an pour s'adapter au cycle de l'espèce.
- Les milieux naturels très souvent riches en Buis dans le Vercors risquent d'évoluer du fait de la présence invasive de la Pyrale du buis. Le Buis étant devenu très présent sous les arbres des chênaies et hêtraies calcicole ainsi que dans les prairies (autrefois pâturées). Aujourd'hui, personne ne peut dire s'il finira par disparaître, ni si ces modifications auront des conséquences sur les risques d'érosion des sols, d'incendies ou de chutes de blocs. Le temps et la mise en place de protocoles de suivi permettront de mieux connaître ces phénomènes.
- Favoriser les prédateurs naturels en installant des niochirs et en limitant les pesticides dans les jardins, permettra à terme de retrouver un équilibre biologique.

Le suivi de la connaissance de l'espèce :

Les documents mis à disposition par le Parc seront régulièrement mis à jour par notre équipe en fonction de l'avancée des connaissances et/ou des projets. Le Parc, son Conseil scientifique et ses partenaires vont poursuivre la démarche engagée le 4 octobre :

- en faisant progresser la connaissance sur les conséquences de la Pyrale du Buis dans les milieux naturels, et
- en proposant différents temps de sensibilisations (*par ex. ateliers niochirs avec la LPO, autres soirées d'informations, diffusions e données dans les journaux communaux etc.*)
- en proposant de contribuer à l'acquisition de données via l'appli mobile Agiir (Alerter & Gérer les Insectes Invasifs et/ou Ravageurs) développée par l'INRA :



1 IRSTEA : Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture
2 ONF : Office National des Forêts
3 INRA : Institut National de Recherche Agronomique